

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

## SEANCE DU 26 MAI 2015

### Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	17
Représentés	5
Votants :	22

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, ISOUARD Martine, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, JARILLOT Emilie, LATY AUBERT Mireille, MARINARI Michel, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, TURLUR-MESTRE Magali.

### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :**

Madame BABEL Virginie a donné pouvoir à Monsieur LEPIAN Jean-Louis.

Madame CERNICCHIARO Jessica a donné pouvoir à Monsieur PAULEAU Serge.

Monsieur RIEUX-ARNAUD Marc a donné pouvoir à Madame Jocelyne VALLET.

Madame ROUBAUD Sophie a donné pouvoir à Madame Martine ISOUARD.

Monsieur TARDIEU Marc a donné pouvoir à Monsieur Jérôme GUICHARD.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** Monsieur VOULAND Bruno.

**SECRETAIRE :** Madame Martine ISOUARD.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Madame Martine ISOUARD est désignée comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **INFORMATIONS :**

Décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délégation reçue lors du Conseil du 29 mars 2014 :

- Décision n°3/2015 : contrat GDF SUEZ - fourniture gaz pour le Centre Paul Faraud et l'école élémentaire
- Décision n°4/2015 : contrat COLAS - réaménagement des trottoirs avenue du Stade

### **Réaménagement du Mas :**

- Décision n°5/2015 : contrat MIDI TRAVAUX – terrassement
- Décision n°6/2015 : contrat A.P.H. – gros œuvre
- Décision n°7/2015 : contrat SONTEC – chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires
- Décision n°8/2015 : contrat SONTEC – électricité
- Décision n°9/2015 : Marché complémentaire avec COLAS – travaux désamiantage RD 99
- Le Rapport annuel de la SILIM est à la disposition des conseillers

**Délibération n°40/2015 : approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2015. Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°41/2015 : avenant n°5 au marché Familles Rurales**

**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

Lors de la rédaction de l'avenant n°4 relatif au séjour ski, une erreur de calcul s'est glissée au niveau du cumul des avenants.

L'avenant n°5 en est le rectificatif : le montant total du marché est porté à 239 558.50 € TTC soit une plus-value de 2.35% du montant initial du marché.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 du marché de la Fédération Familles Rurales pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°42/2015 : avenant n°6 au marché Familles Rurales**

**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires nécessite des prestations supplémentaires à exécuter par la Fédération Familles Rurales, titulaire du marché public.

Cet avenant a pour objet d'augmenter le montant du marché à hauteur de 66 994.24 € TTC pour permettre l'embauche d'animateurs pour les nouveaux ateliers périscolaires.

Le montant à prévoir pour l'année 2015 est de 66 994.24 € TTC, le montant total du marché est porté à 306 552.74 € TTC, soit une plus-value de 31% du contrat initial.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 du marché de la Fédération Familles Rurales pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°43/2015 : adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité (SMED 13).**

**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

A partir de 2015, les fournitures d'énergie sont soumises à concurrence.

Nous avons lancé un marché pour la fourniture de gaz, et pour nos besoins en matière de fourniture d'électricité, le Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED13) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services d'efficacité énergétique dont il est le coordonnateur. La commune de Plan d'Orgon a intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Il est proposé au conseil de décider l'adhésion de la commune de Plan d'Orgon au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°44/2015 : tableau des effectifs - création d'un poste de rédacteur territorial.**

**Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET**

Un agent administratif a été promu Rédacteur par la voie de la promotion interne, passant en catégorie B.

Il est proposé au conseil de créer un poste de rédacteur au tableau des effectifs de la commune.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°45/2015 : approbation de l'adhésion de la commune de Peypin au SMAVD.**

**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

La commune de Peypin a demandé son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

Il appartient à toutes les communes membres du SMAVD de se prononcer sur cette demande, afin de permettre au représentant de l'état de prendre une décision d'admission.

Il est proposé au conseil d'accepter l'adhésion au SMAVD de la commune de Peypin.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°46/2015 : aide aux familles qui partent en colonie (Sou des écoles).**

**Rapporteur : Martine ISOUARD**

La commune participe à l'organisation de la colonie de vacances. Cette année 17 enfants de la commune vont partir en colonie durant 3 semaines.

La dépense est versée par l'association le Sou des écoles.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention au Sou des Ecoles Laïques d'un montant de 3376.00€.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°47/2015 : fixation tarifs mini camps (ALSH).**

**Rapporteur : Martine ISOUARD**

L'association Familles Rurales des Bouches-du-Rhône organise les mini-camps pendant les vacances d'été. 4 camps sont organisés cet été :

Un séjour en Ardèche pour les primaires à St Pierre sur Doux du 06 au 10 juillet, soit 5 jours et 4 nuits (escalarbre, parc aquatique, vtt...).

Un séjour en Ardèche pour le groupe des Ados à St Pierre sur Doux du 15 au 17 juillet, soit 3 jours et 2 nuits (accrobranche, hydrospeed, paintball, rafting...).

Un séjour à Manosque pour les primaires du 27 au 31 juillet, soit 5 jours et 4 nuits (Soirées concerts, piscine, vtt, rafting...).

Un séjour à Sigean pour les primaires du 10 au 14 août, soit 5 jours et 4 nuits (soirées extraterrestre, sortie en mer, musée Dali en Espagne, zoo de Sigean...).

Le coût moyen pour la commune dans le cadre du marché public est de 69.50€ par jour et par enfant.

En 2014, en fonction du quotient familial, la participation des familles était de :

- Quotient familial inférieur à 300 : 30 € par jour
- Quotient familial compris entre 301 et 900 : 32,50 € par jour
- Quotient familial supérieur à 900 : 35 €.

Le dernier séjour mériterait d'être plus cher en raison du transport et surtout des prestations plus coûteuses, par exemple 32€, 37€ et 40 € comme les séjours ski.

Il est proposé au conseil de garder les tarifs 2014 pour les mini camps, à l'exception du séjour à Sigean qui pourrait être facturé comme suit en fonction du quotient familial : 32 €, 37 € et 40 € par jour.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°48/2015 : fixation des tarifs du restaurant scolaire.**

**Rapporteur : Martine ISOUARD**

L'année dernière, le repas enfant coûtait 2.90 € et le repas adulte 6.20 €.

Il est proposé au conseil d'augmenter le tarif du restaurant scolaire, comme suit :

- Repas enfant = 3.00 €.
- Repas adulte = 7.00 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°49/2015 : approbation du nouveau règlement intérieur de l'ALSH et du restaurant scolaire.**

**Rapporteur : Martine ISOUARD**

Il est proposé au conseil de demander une participation aux familles pour l'accueil de l'après-midi en dehors des ateliers périscolaires sous forme d'un forfait annuel de 20 € par enfant, plafonné à 50 €

par famille à compter de 3 enfants, et de réserver certains services aux enfants dont les deux parents travaillent.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°50/2015 : demande d'une subvention au Conseil Départemental pour des travaux de proximité à l'église.**

**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

A l'église de Plan d'Orgon, il est envisagé des travaux d'assèchement et d'étanchéité, reprise de l'enduit extérieur, pour un montant estimatif de 52 555.10 € HT financé comme suit :

- autofinancement 10 511.02 € HT
- subvention Conseil Général 42 044.08 € HT

Il est proposé au conseil de solliciter, pour l'année 2015, le soutien du Conseil Départemental au titre de l'aide aux travaux de proximité, une subvention d'un montant de 42 044.08€.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°51/2015 : demande d'une subvention au Conseil Départemental pour des travaux de proximité, place Frédéric Mistral, 1<sup>ère</sup> tranche.**

**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

Sur la Place Frédéric Mistral, il est envisagé une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'aménagement pour un montant estimatif de 80 325.00 € HT financé comme suit :

- autofinancement 16 325.00 € HT
- subvention Conseil Général 64 000.00 € HT

Il est proposé au conseil de solliciter, pour l'année 2015, le soutien du Conseil Départemental au titre de l'aide aux travaux de proximité, une subvention d'un montant de 64 000.00 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°52/2015 : Partenariat Culturel avec le Conseil Départemental - Saison 13.**

**Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET**

Le conventionnement entre le Conseil Départemental et la commune permet de disposer de trois à dix spectacles par an pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.

Les participations financières prises en charge par le Conseil Départemental du programme « Saison 13 », s'élèvent à 60% du coût du spectacle pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants, et à 80% pour les programmes inscrits dans « Saison 13 Plus » pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental pour l'année 2015.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Questions diverses :**

**Tirage au sort du jury d'assises :**

A partir de la liste électorale, il est procédé au tirage au sort de 9 personnes pour le jury d'assise.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance  
Martine ISOUARD

